

La Baie d'Audierne devient la 51e « zone humide d'importance internationale »



(Photo Le Télégramme)

Lecture : 1 minute.

Cette labellisation consacre le devoir de conservation et d'utilisation rationnelle de la zone humide.

La Baie d'Audierne (29) est devenue, ce week-end, la 51e « zone humide d'importance internationale » au titre de la Convention de Ramsar. Ce prestigieux label lui a été décerné lors du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui s'est déroulé à Marseille. Cela consacre sa « valeur exceptionnelle ainsi que la gestion et l'engagement des deux communautés de communes bigoudènes pour sa préservation ».

La Baie d'Audierne s'étend de la Pointe du Raz, au nord, au Cap Caval, au sud. D'une superficie de 2 400 hectares, ce nouveau site labellisé comprend

les deux plus grands étangs naturels du Finistère (étangs de Kergalan et de Trunvel). Ce site, exceptionnel d'un point de vue écologique, abrite plus de 1 000 espèces animales dont plus de 300 espèces d'oiseaux...